

Les codes, présentation



Code 1

Jardin d'ornement

Définition

Le jardin d'ornement se définit par des aménagements visuels riches et travaillés à destination des espaces rattachés à l'image de la ville et fréquemment empruntés.

Ce jardin est également dédié aux lieux à la charge symbolique forte (cimetière, église, mairie...).

Cela se traduit par :

- Une ambiance végétale à caractère horticole, très fleurie. Fleurissement de tout type dont des annuelles et bisannuelles.
- Un entretien fréquent et rigoureux
- Une conception structurée avec le souci du détail
- Du mobilier de qualité et architecturé
- Un caractère écologique faible

Ces jardins sont représentés par :

- Les abords de la mairie et de l'église
- Une partie de la rue de Rennes et de la rue de Fougères
- Le cimetière
- Le parc des senteurs
- La façade nord de l'EIG
- Le calvaire rue de Rennes

Les codes, présentation



Code 2

Jardin d'accueil

Définition

Le jardin d'accueil concerne les zones accueillant du public dans le cadre du loisir, du sport et les abords des établissements scolaires ainsi que les voies d'entrées de ville. Il se caractérise par des aménagements à caractère décoratif et fonctionnel afin de rendre les lieux accueillants et agréables pour leurs usages.

Cela se traduit par :

- Une ambiance végétale à caractère jardinée. Fleurissement de type arbustes, bulbes et vivaces. La présence maîtrisée et ponctuelle d'adventices est acceptée.
- Un entretien régulier et soigné
- Une conception à structure simple et agréable
- Du mobilier de qualité
- Un caractère écologique moyen

Ces jardins sont représentés par :

- Le parc Léo Lagrange
- Le parc Rouzel
- Le campus
- Les abords des établissements scolaires
- L'arrière de l'EIG
- L'espace pique nique du parc des étangs
- Les rues de Rennes, Fougères et av Gal De Gaulle, de la forêt et F.Mitterrand.
- Les aires et allées sablées





Jardin d'accompagnement

Définition

Le jardin d'accompagnement est représenté par les zones résidentielles et leurs abords. Il se caractérise par des aménagements qui associe la fonction d'usage à la fonction décorative dont l'un des objectifs est de créer les conditions propices à l'appropriation des espaces par les usagers (pelouses récréatives, jeux enfants, abords des immeubles) et de rendre les lieux agréables. La croquette, entre accueil de loisir et début de scènes naturelles, est l'un de ces jardins.

Cela se traduit par :

- Une ambiance végétale à caractère jardinée. Fleurissement de type arbustes, bulbes et vivaces. La présence maîtrisée d'adventices est tolérée.
- Un entretien ponctuel et soigné
- Une conception jardinée simple et agréable
- Du mobilier de qualité
- Un caractère écologique moyen

Ces jardins sont représentés par :

- Les zones résidentielles
- Les ronds-points et terre-plein centraux
- Les abords des routes
- La croquette



Les codes, présentation



Code 4

Jardin de nature

Définition

Le jardin de nature est représenté par une structure paysagère tirée de l'espace rural local (prairies, haies bocagères) voire par une structure naturelle (zones humides, boisements). Ces zones à fort intérêt écologique sont destinées à la promenade, à la détente. Il se caractérise par peu voire pas d'aménagements et des interventions moins fréquentes.

Cela se traduit par :

- Une ambiance végétale champêtre à naturelle, pas d'espèces horticoles. La végétation spontanée y compris ligneuse et semi ligneuse peut y trouver sa place. Les espèces locales sont omniprésentes. Des espaces de fauche sont implantés.
- Un entretien limité en imitant le travail de la nature et en garantissant le bien-être et la sécurité des usagers.
- Une conception légère avec une prise en compte de l'intérêt écologique
- Du mobilier qui s'intègre à l'aspect naturel du lieu
- Un caractère écologique fort
- De l'éco-pâturage

Ces jardins sont représentés par :

- L'étang du moulin
- Les coulées vertes
- Certains espaces du parc Pierre Rouzel, du parc Léo Lagrange et du campus
- Le gué Mordré



Les codes, présentation



Code TS

Terrains sportifs

Définition

Les terrains sportifs bénéficient d'un entretien particulier qui consiste à des interventions rigoureuses et techniques pour garantir leurs caractéristiques d'usages.

Cela se traduit par :

- Une ambiance végétale champêtre à naturelle aux abords. Des tontes et entretiens précis (défeutrage, ratissage, aération, fertilisation...)
- Un entretien fréquent
- Un soin particulier

Ces terrains sont représentés par :

- Les terrains sportifs du campus, du parc Pierre Rouzel et le Gué de Mordré